CENTRE DE GESTION
Fonction Publique Territoriale
Guadeloupe

N° CONC. / 2026–50

Arrêté modifiant l'arrêté portant ouverture d'un concours externe, interne et 3ème voie d'accès au grade d'Attaché territorial par spécialité - Session 2026

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe,

Vu :

- Le code général de la fonction publique,
- Le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- Le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- Le décret n° 2009-756 du 22 juin 2009 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux,
- Le décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
- L'arrêté n° CONC. / 2026-07 du 20 février 2026 portant ouverture des concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial – Session 2026,
- Le recensement des postes effectués auprès des collectivités territoriales et établissements publics de Guadeloupe affiliés ou non,

Considérant qu'il en résulte que le concours peut être ouvert pour **38** postes.

A R R E T E

Article 1er : L'article 1 de l'arrêté n° CONC. 2026-07 du 20 février 2026 portant ouverture des concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial est modifié comme suit :

Accusé de réception en préfecture
971-289710022-20261117-CONC-2026-50-AR
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

Spécialités	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total
Administration Générale	17	6	1	**24**
Gestion du secteur sanitaire et social	3	2	0	**05**
Animation	2	1	1	**04**
Urbanisme	2	2	1	**05**
Total	**24**	**11**	**3**	**38**

Article 2 : Les lieux retenus comme centres d'examen sont les suivants :

- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale – AVENUE Paul LACAVE, Petit – Paris – 97 100 BASSE-TERRE
- Le Hall des Sports MICHAUX - CHEVRY – Rue Stanislas Michineau – 97 113 GOURBEYRE
- Le Hall des Sports Teddy RINER – Rue de la Liberté – 97 128 GOYAVE
- L'Université Site de Saint-Claude - Campus de Camp Jacob – 97120 SAINT-CLAUDE

Article 3 : Le reste sans changement.

Article 4 : Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes légales.

Article 5 : Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Basse-Terre, le 17 novembre 2026

Le Président,

Jean – Michel GUSTAVE – DIT - DUFLO

Accusé de réception en préfecture
971-289710022-20261117-CONC-2026-50-AR
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026